



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

Groupe de travail

Rénovation de la politique en faveur des personnes en situation de handicap dans la fonction publique

19 mars 2018



Ordre du jour

1. Contexte et enjeux
2. Chantier Obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH)
3. Travaux de la concertation interne à la fonction publique

Ordre du jour

1. **Contexte et enjeux**
2. Chantier Obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH)
3. Travaux de la concertation interne à la fonction publique



1 – Contexte et enjeux

Rappel du contexte et des enjeux :

- Rapport IGAS-IGF de décembre 2007 relatif au mode de financement de l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés, lequel formule des propositions sur les axes suivants :
 - Les contours de l'obligation d'emplois des travailleurs handicapés (OETH);
 - L'offre d'intervention des fonds ;
 - L'organisation de la gouvernance du dispositif.
- Référé de la Cour des comptes du 8 décembre 2017 relatif à l'aide à l'insertion professionnelle des personnes handicapées et à l'intervention de l'AGEFIPH et du FIPHFP.



1 – Contexte et enjeux

Un document d'orientation des ministres du 13 février 2018 communiqué aux partenaires sociaux qui définit les axes de la concertation :

- 1- La redéfinition et la simplification de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH)
- 2- La révision et la cohérence de l'offre de service en faveur des personnes handicapées et des employeurs relative au soutien à l'insertion professionnelle et au maintien en emploi
 - La mobilisation des acteurs du service public élargi
 - La prévention de la désinsertion professionnelle
 - **La redynamisation de la politique d'emploi des personnes en situation de handicap dans la fonction publique** -> Concertation avec OS et employeurs publics (point 3 de l'ODJ)



1 – Contexte et enjeux

Une concertation fonction publique inscrite à l’agenda social comme annoncé par M. Olivier DUSSOPT, secrétaire d’Etat au près du ministre de l’action et des comptes publics, lors de l’assemblée plénière du conseil commun de la fonction publique du 9 mars 2018.

Des réunions bilatérales organisées au niveau du cabinet du secrétaire d’Etat avec un double objectif :

- Echanger sur le chantier de la simplification de l’OETH en cohérence avec la concertation engagée sur cet axe par le cabinet de la secrétaire d’Etat chargée des personnes handicapées
- De manière plus large, avoir un échange de vues plus global sur l’ensemble des aspects de la politique en faveur des personnes en situation de handicap dans la fonction publique



Ordre du jour

1. Contexte et enjeux
2. **Chantier Obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH)**
3. Travaux de la concertation interne à la fonction publique



2 – Chantier Obligation d’emploi des travailleurs handicapés

De premières dispositions sur l’OETH inscrites dans le PJJ sur la liberté de choisir son avenir professionnel, communes aux secteurs public et privé. D’autres dispositions communes sont actées, telles qu’une clause de revoyure fixée dans la loi pour réexaminer l’adéquation du taux légal de 6% qui reste de niveau législatif.

Contenu des dispositions

Article de simplification de la DOETH:

- Article 1^{er} :

- Le recours aux entreprises du secteur adapté ou ESAT devient une déduction à la contribution due par les employeurs publics ;
- Les dépenses supportées directement par l’employeur et destinées à favoriser l’accueil, l’insertion ou maintien dans l’emploi des travailleurs handicapés constituent des déductions dont la nature et les conditions dans lesquelles elles seront déduites du montant de la contribution seront déterminées par décret

- Article 2 :

- La date d’entrée en vigueur de ces dispositions est le 1^{er} janvier 2020.



2 – Chantier Obligation d’emploi des travailleurs handicapés

Ces deux dispositions ne préjugent pas des avancées éventuelles sur le corpus juridique de la politique de handicap et sur l’avenir des ressources financières dédiées à cette politique

Calendrier :

27 mars - CCFP : présentation des dispositions du PJJ Choisir son avenir professionnel



Ordre du jour

1. Contexte et enjeux
2. Chantier Obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH)
3. **Travaux de la concertation interne à la fonction publique**



3 – Travaux de la concertation interne à la fonction publique

A ce stade, et de manière non exhaustive, les premiers échanges avec les fédérations de fonctionnaires, relayés également au niveau interprofessionnel, ont mis en évidence les grandes thématiques suivantes :

- ✓ Des revendications sur **l’avenir de la ressource financière** consacrée à cette politique dans la FP;
- ✓ Des interrogations sur les **spécificités de la FP** prévues par les textes;
- ✓ La nécessité de **redynamiser le recrutement** de personnes en situation de handicap au sein de la fonction publique, à tous les niveaux, en favorisant un égal déroulement de carrière ;
- ✓ Demande forte d’amplifier les actions favorisant le **maintien dans l’emploi et la prévention de l’inaptitude** ;



3 – Travaux de la concertation interne à la fonction publique

- ✓ Demande d'avancer sur la **lutte contre les discriminations** subies par les personnes en situation de handicap, en lien avec une **meilleure connaissance statistique** relative à leur parcours professionnels afin d'objectiver les blocages et les situations à traiter ;
- ✓ Les questions relevant de la **qualité de vie au travail** des personnes en situation de handicap **et de celles des aidants** ;
- ✓ La nécessité de renforcer la **mobilisation des employeurs publics** à travers notamment la **contractualisation avec les employeurs publics** en vue de l'atteinte de ces objectifs ;



3 – Travaux de la concertation interne à la fonction publique

Au vu des échanges de ce jour, **proposition d’organiser les travaux autour de deux grands ensembles de thématiques :**

- « **Gouvernance** » qui a vocation à traiter de l’ensemble des leviers destinés à mobiliser tous les acteurs pour amplifier les efforts en faveur de l’insertion professionnelle, du maintien dans l’emploi et de la progression de carrière des agents en situation de handicap ;
- « **Mobiliser toutes les politiques et actions de RH** pour favoriser l’insertion, le maintien dans l’emploi, la lutte contre les discriminations et les parcours professionnels des personnes en situation de handicap dans la fonction publique »



3 – Travaux de la concertation interne à la fonction publique

« Gouvernance »

Quelles thématiques prioritaires ?

- Comment amplifier le dialogue social sur les sujets de handicap dans la FP ?
- Comment renforcer la mobilisation des employeurs publics dans ce domaine? Comment formaliser, développer et amplifier des plans d'action élaborés par les employeurs ?
- Comment rendre plus systématique les mécanismes de conventionnement et en améliorer le contenu et la portée ?
- Comment sécuriser les ressources financières consacrées à cette politique ?



3-Travaux de la concertation interne à la fonction publique

Paquet 2 « Mobiliser toutes les politiques et actions de RH ... »

Quelles thématiques prioritaires ?

- Comment renforcer l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap dans la fonction publique?
 - Comment identifier et agir sur les discriminations à l'encontre des personnes en situation de handicap dans leurs parcours professionnels ?
 - *Amélioration des études statistiques, des diagnostics sur la situation des PH à tous les points importants d'une carrière?*
 - *Actions de sensibilisation pour réduire les stéréotypes et mieux accompagner l'employeur dans l'adaptation de poste ?*
 - *Faut-il développer des actions de « testing » pour identifier les discriminations concrètes au quotidien ?*



3-Travaux de la concertation interne à la fonction publique

- Comment assurer une insertion pérenne dans la fonction publique et l'accès aux postes à responsabilité et d'encadrement supérieur ?
 - *Comment développer la voie de recrutement contractuel, faire évoluer les concours - notamment internes - et assurer la transparence des offres de recrutement?*
 - *Comment accompagner les projets de mobilité ?*
 - *Quel accompagnement RH de proximité ?*
 - *Comment garantir l'équité de traitement pour l'accès à la promotion et quelles formules pour accéder à l'encadrement supérieur?*



3 - Travaux de la concertation interne à la fonction publique

- Comment mieux assurer le maintien dans l'emploi, prévenir la survenue du handicap et améliorer les conditions de travail des personnes en situation de handicap et celles des aidants?
- Rôle de l'accès à la formation pour les personnes en situation de handicap?
- Réinterroger les outils d'aide à l'aménagement/adaptation des postes / conditions de travail ?
- Renforcer les mécanismes de prévention de l'inaptitude ?
- Quelle modalités de prise en charge du handicap psychique ?



Conclusion

Au vue des échanges de ce jour, proposition de réunir un premier GT à partir d'avril 2018 sur les sujets « **gouvernance** » sur la base d'un document de travail à enrichir recensant l'ensemble des problématiques prioritaires

